



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté N°2023-135

Objet : Autorisation d'occupation du domaine public de la plage – Chalet pour cours de Natation, Mme Justine GRIZIAUX – Été 2023

Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

VU le code de la voirie routière,

VU le code de commerce,

VU la délibération du conseil municipal n°2022-071 fixant le montant des redevances à percevoir au profit de la commune pour occupation du domaine public communal en date du 21 décembre 2022,

ARRETE

Article 1

Madame Justine GRIZIAUX, n° SIRET 481 058 840 00010, est autorisée à occuper 10 m² du domaine public de la plage municipale de Doussard, parcelle A3035 située Route de la Plage 74210 Doussard.

Article 2

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable du 1^{er} juin au 31 août 2023. Elle est personnelle, incessible et non reconductible.

Article 3

Le permissionnaire s'acquittera de la redevance fixée annuellement par le conseil municipal de 548€ TTC au plus tard le 15 août 2023.

Leur non-paiement entraîne de plein droit le retrait de l'autorisation.

Article 4

Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 5

La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 6

La directrice générale des services communaux,

Le chef de poste de la police municipale, et tous les agents habilités à constater les contraventions à la police de la circulation, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Notification reçue par Mme GRIZIAUX le :

Signature :

Fait à DOUSSARD, le 28 avril 2023,

Le Maire,
Michel COUTIN